

MEMBRES DU CLUB PROPRIETAIRES de LEURS MATERIELS Planche à voile, paddle, canoë, Voilier

Avant tout, ce règlement est rédigé dans un esprit de cordialité, de convivialité et esprit de club

En assurant une meilleure sécurité de tous.

Les adhérents de la carte annuelle comme leurs invités doivent respecter ce règlement et le règlement intérieur du club.

TARIFS

Les tarifs sont établis annuellement par le Conseil d'Administration et sont consultables sur le site web du club ou sur la base.

Ils comprennent, l'adhésion au club, la licence et le tarif de stationnement de l'embarcation.

Le droit de navigation sur le lac doit être acheté par le propriétaire à la SCI du lac ou l'office de tourisme.

HORAIRES

Horaire libre du 1^{er} janvier au 31 décembre du lever au coucher du soleil.

ACCES

- PORTAIL : le code du cadenas du portail est donné.

En dehors de l'ouverture de la base au public, tenir le portail fermé. Ne pas transmettre le code du portail

- ANNEXE : l'optimist métallique et pagaie sont à votre disposition en dépannage.

NAVIGATION

- Respecter les règles de navigation en vigueur sur le lac de Paladru (voir SCI du lac)
- Respecter les règles de navigation et sécurité ordinaires.
- **Le propriétaire doit être présent sur son embarcation pendant la navigation.**

EMBARCATION

Les adhérents s'engagent

- A gréer et dégréer leurs embarcations
- A ranger convenablement leurs embarcations et/ou l'annexe.
- A stocker leurs équipements par leur propre moyen.
- A tenir leur matériel en bon état

Dans le cas où le matériel, embarcation stationnerait plus d'une année sans être utilisé, le propriétaire s'engage à les retirer faute de quoi, ce matériel deviendra la propriété de l'association SPAC.

- **Avertir par mail** de l'absence de l'embarcation, sur la base ou sur bouée (sortie hivernage, réparation etc...). Faute de quoi, l'emplacement libre de plus d'une semaine sera considérée comme libre.

5 COURS INCLUS débutant à perfectionnement

- Cours collectifs
- Les horaires et les dates proposés par le calendrier SPAC ne peuvent être reportés à la convenance de l'adhérent.
- En dehors des 5 cours proposés, toute séance est possible mais doit être réglée en plus du tarif de la carte à **50% du tarif club.**

SECURITE

- **Les « sécu » sont réservées exclusivement aux opérations de sécurité et encadrement par les moniteurs du club.** Le cas échéant avec autorisation du chef de base, ils peuvent s'adjoindre les services d'une personne possédant le permis bateau affiché sur la base pour les moteurs supérieurs à 4.9cv.

ASSURANCE

L'adhérent s'engage à fournir l'attestation d'assurance de son matériel.

ATELIER

- **Les adhérents ne peuvent utiliser librement les outils et matériels de l'atelier.**
- En cas de nécessité, le demander au responsable de la base ou élu du Conseil d'Administration.
- Par ailleurs, le club ne fournit ni accastillage, ni produit destiné à l'entretien ou la réparation des embarcations personnelles des propriétaires. (Voir règlement intérieur)

PIQUE-NIQUE

Possible en laissant les lieux, tables, vaisselles..... PROPRES ! (Voir règlement intérieur)

INVITES

Possibles mais ils doivent être accompagnés du propriétaire de l'embarcation et reste sous sa responsabilité pendant toute la durée du séjour sur la base. Ils doivent également respecter le règlement intérieur et les tarifs en vigueur.

BAIGNADE interdite

ANIMAUX interdits

REDUCTIONS - **L'ADHERENT bénéficie de 50% de réduction sur les autres prestations, location, cours particulier, stage ...**

PARTIE A JOINDRE AVEC L'INSCRIPTION

ADHERENT CARTE ANNUELLE

Je soussigné(e) Prénom/ NOM..... ;

M'engage à respecter le règlement de la carte annuelle et le règlement intérieur de l'association SPAC,

Et m'engage aussi à participer à la vie du club :

Participation à une commission, permanence, hivernage ou sortie bateaux, manifestations, entretien base...

Ainsi que donner des idées en vue d'améliorations nécessaires.

En cas de non-respect des règlements, des sanctions peuvent être prises (voir règlement intérieur).

Lu et approuvé le.....

SIGNATURE